

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

District de Chicoutimi

N° 150-06-000007-138

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE AMENDE**

par défaut  ex parte  
 contesté  enquête au mérite

**COUR SUPÉRIEURE**

**COUR DU QUÉBEC**

**DAISYE MARCIL**

DEMANDE

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE ET ALS.**

DÉFENSE

Salle 3.02 Action collective

Le 20 novembre 2020

DÉBUT : 08 h 45

FIN : 09 h 15

PRÉSIDENT : L'HONORABLE CARL LACHANCE, j.c.s. [JL-3595]

DEMANDE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Manon Lechasseur**  
Justitia Cabinet d'avocats  
Avocats des demandeurs

DEMANDE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Guillaume Charlebois**  
Davies Ward Phillips Vineberg  
Avocats-conseils des demandeurs

DÉFENSE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Bernard Jacob**  
Morency, Société d'avocats  
Avocats des défenderesses,  
Commissions scolaires, à  
l'exception des 5 Commissions  
scolaires de l'île de Montréal

**M<sup>e</sup> Malaythip Phommasak**  
Meagher Phommasak  
Avocats des défenderesses, 5  
Commissions scolaires de l'île de  
Montréal

MISE EN CAUSE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Jean-François Gagnière**  
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-  
de-Montréal

MISE EN CAUSE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Danielle Pharand**  
CISSS de l'Outaouais

MISE EN CAUSE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Julie Goulet**  
CISSS du Bas Saint-Laurent

NATURE : **Conférence de gestion téléphonique  
distribution aux personnes répondantes de  
type « tuteur »**

8 h 45 Appel de la cause et identification des avocats

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Daisye Marcil  
c.  
Commission scolaire de la Jonquière et als.

Le 19 octobre 2020

8 h 47 Me Bernard Jacob, représentations. Il indique que le CIUSSS de l'Outaouais s'est conformé au procès-verbal du 19 octobre 2020. Les informations ont été transmises quant à lui.

Il leur manque les informations du CIUSSS du Centre-Sud-de- l'île-de-Montréal et le CISSS du Bas-Saint-Laurent.

8 h 49 Me Julie Goulet, représentations. Mise à jour en ce qui a trait au traitement des données. C'est le département des ressources humaines qui fait défaut pour le traitement des données. Il leur manque du temps.

Elle demande un délai supplémentaire de deux semaines.

8 h 50 Me Gagnière représentations. De l'information est transmise depuis hier. Le personnel a complété le traitement des informations, mais il a omis de travailler dans le bon format.

Il indique qu'une conférence est prévue ce matin, à 10h30 avec le CISSS de Laval pour reprendre le traitement selon le bon format.

Il demande également un délai de deux semaines pour reprendre le travail et le mettre dans le bon format

Me Bernard Jacob, représentations.

Le Tribunal s'adresse aux avocats

Me Guillaume Charlebois, représentations. Distribution du reliquat. Plus la distribution tarde, plus c'est compliqué dû à plusieurs changements d'adresse de membres. Les demandeurs rencontrent plusieurs inconvénients.

Autres représentations de Me Jean-François Gagnière. Il peut s'engager à tenir informer ses confrères de l'avancement du traitement des données.

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)**

Daisye Marcil  
c.  
Commission scolaire de la Jonquière et als.

Le 19 octobre 2020

9 h 01 Me Bernard Jacob, autres représentations

9 h 04 Me Manon Lechasseur, représentations

9 h 01 **DÉCISION**

Vu les représentations des avocats concernant la transmission des informations nécessaires à la distribution;

Considérant les explications fournies par les avocats représentant le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et le CISSS du Bas-Saint-Laurent;

Considérant le rôle du Tribunal en matière d'action collective et l'intérêt d'obtenir rapidement et selon le format requis les informations nécessaires à la distribution du reliquat de la façon la plus complète possible;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

**ACCORDE** aux CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et au CISSS du Bas-Saint-Laurent jusqu'au 11 décembre 2020 pour transmettre les informations requises dans le jugement du 26 mars 2020;

**ORDONNE** aux avocats du CIUSSS du Centre Sud de l'Île-de-Montréal et au CISSS du Bas-Saint-Laurent de transmettre aux avocats de la partie demanderesse et de la partie défenderesse un rapport d'étape les informant de l'avancement des travaux de transmission des informations au plus tard le 2 décembre 2020;

**DÉCLARE** que le délai accordé pour la transmission des informations est péremptoire et devra être respecté sous toute peine que de droit;

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

District de **Chicoutimi**

N° 150-06-000007-138

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)**

Daisye Marcil

c.

Commission scolaire de la Jonquière et als.

---

Le 19 octobre 2020

**LE TOUT**, sans frais de justice.

  
**CARL LACHANCE, J.C.S.**

9 h15 Fin de l'audition